

PROCÈS-VERBAL de la cinq cent deuxième réunion du **CONSEIL D'ADMINISTRATION** de l'Université du Québec en Outaouais (UQO) tenue le lundi 20 avril 2026 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, salle Jean R. Messier, local E-2300, et par visioconférence.

CONFIRMÉ LE 15 JUIN 2026

Membres	Présent	Absent	Membres	Présent	Absent
BEAUSÉJOUR, Vincent Vice-recteur à l'enseignement et à la réussite		X*	KODJO ACCOH, Yaovi Hugues Étudiant	X	
BOURGET, Marie-Josée Chargée de cours	X		LABERGE, Murielle Rectrice		X*
CHAMPAGNE, Daniel Membre socio-économique et vice-président	X		LAKHSSASSI, Ahmed Professeur – Département d'informatique et d'ingénierie	X	
DROLET, Patrick Membre socio-économique	X		MATHIEU, Alexandre Représentant des collèges		X*
DUBÉ-BÉDARD, Thaïs Membre socio-économique	X		NGOM, Ndeye Khady Diplômée de l'UQO	X	
DUGUAY, Patrick Membre socio-économique et président		X*	PROULX, Pascal Membre socio-économique	X	
ESSOUNGA, Simon Pierre Parfait Étudiant		X*	Siège vacant (cadre supérieur·e)	-	-
KAMMOUN, Manel Professeure – Département des sciences administratives	X		Siège vacant (professeur·e)	-	-
Personnes convoquées	Présente	Absente	Personne invitée		
GODMAIRE, Alain Vice-recteur à l'administration et aux ressources	X		-	-	-
DUBÉ, Denis Vice-recteur à l'enseignement et à la réussite par intérim	X		-	-	-
Personnes observatrices		Absente	Personnes observatrices	Présente	Absente
BÉLAND, Catherine Chargée de cours – observatrice substitut de Marie-Josée Bourget		X*	LE GALL, Véronique Professeure et directrice du Module des sciences administratives	X	
BOUFFARD, Marie-Ève Coordonnatrice de stage au Départ. Sc. infirmières Représentante du SGPUQO		X*	RÉGIMBALD, André Représentant de l'ARUQO	X	
MORIN, Isabelle Directrice générale de la Fondation de l'UQO	X		-	-	-
Secrétaire générale	Présente	Absente	Attachée d'administration	Présente	Absente
OUELLET, Me Sophie	X		AUGER, Mireille	X	

*Absence motivée

En l'absence du président du conseil d'administration, monsieur Patrick Duguay, le vice-président, monsieur Daniel Champagne, constate le quorum et déclare la séance ouverte à 16 h 34.

1.- Adoption de l'ordre du jour

Le vice-président informe les membres du retrait du point 5.8 du présent ordre du jour (*Autorisation de signature des actes de servitude réelle et perpétuelle pour des réseaux sanitaires et d'aqueduc en faveur de la Ville de Gatineau et de l'Université*), lequel sera soumis à nouveau lors d'une réunion ultérieure étant donné que des éléments restaient à préciser.

Ainsi, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité de retenir les points suivants pour discussion :

2.- Déclaration de conflits d'intérêts

3.- Sur consentement des membres

3.1 Procès-verbal :

3.1.1 Cinq cent unième réunion (16 mars 2026)

3.1.1.1 Adoption

3.1.1.2 Affaires en découlant

3.2 Entérinement des décisions du comité exécutif :

3.2.1 Quatre cent quatre-vingt-dix-neuvième réunion (9 mars 2026)

Affaires académiques

3.3 Demande d'exemption des frais indirects de recherche pour le projet de colloque de recherche intitulé « Les mutations des droits fondamentaux à l'ère du numérique au Canada : perspectives juridiques »

3.4 Projet de suspension des admissions à temps partiel au DESS en comptabilité professionnelle (1808)

Affaires administratives et financières

3.5 Acquisition du système de gestion de stages

3.6 Approbation d'un contrat d'approvisionnement entre l'UQO et l'Université de Montréal a/s Partenariat des bibliothèques universitaires du Québec (PBUQ), en vue de l'acquisition, sur demande, de ressources documentaires électroniques sous licence pour le Service de la bibliothèque

3.7 Approbation d'un contrat d'approvisionnement entre l'UQO et le Réseau canadien de documentation pour la recherche (RCDR) en vue de l'acquisition, sur demande, de ressources documentaires électroniques sous licence pour le Service de la bibliothèque

3.8 Renouvellement annuel de Microsoft 365 avec ajout de services

3.9 Participation de l'UQO pour un mandat d'appel d'offres public du Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG) pour l'acquisition de micro-ordinateurs, portables, moniteurs et tablettes

Affaires générales et institutionnelles

3.10 Octroi du titre de « professeur(e) honoraire » et de « membre honoraire » de l'UQO

Nominations

3.11 Nomination d'un membre à la commission des études

3.12 Nomination d'une membre au comité permanent visant à prévenir et à combattre les violences à caractère sexuel (CPPVACS)

Affaires courantes

4.- Affaires générales et institutionnelles

4.1 Information du président

- 4.2 Information de la rectrice
 - 4.3 Abrogation d'une résolution (**À huis clos et confidentiel**)
 - 4.4 Attribution du *Prix d'excellence pour les personnes employées* de l'UQO pour l'année 2026 (**À huis clos**)
 - 4.5 Entérinement d'une désignation de parrainage de l'UQO (**À huis clos**)
 - 4.6 Recommandation à l'Assemblée des gouverneurs relativement à l'attribution de doctorats *honoris causa* de l'UQ sous l'égide de l'UQO (**À huis clos**)
 - 4.7 Recommandations de la rectrice concernant l'attribution du titre *Bâtisseurs et de Bâtisseuses* de l'UQO (**À huis clos**)
 - 4.8 Approbation du budget de l'entente de collaboration entre l'UQO et le Musée des sciences et des technologies
- 5.- Affaires administratives et financières
- 5.1 Approbation du budget du fonds de fonctionnement de l'UQO pour l'exercice financier 2026-2027
 - 5.2 Autorisation à la rectrice relativement au versement d'une contribution à la Fondation de l'UQO
 - 5.3 Adoption du plan des effectifs pour l'année 2026-2027
 - 5.4 Approbation de la demande d'autorisation des emprunts temporaires de l'UQO pour la période du 1^{er} juillet 2026 au 30 juin 2027
 - 5.5 Liste des projets à financer par le budget d'investissements de l'UQO pour l'exercice financier 2026-2027
 - 5.6 Approbation du financement temporaire relatif au projet de résidences étudiantes de l'UQO
 - 5.7 Autorisation de la présentation du projet et de la confirmation de l'engagement de l'UQO au Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air - volet 1
 - 5.8 POINT RETIRÉ EN SÉANCE - Autorisation de signature des actes de servitude réelle et perpétuelle pour des réseaux sanitaires et d'aqueduc en faveur de la Ville de Gatineau et de l'Université
- 6.- Période d'information et questions
- 7.- Prochaine réunion (lundi 15 juin 2026)
- 8.- Clôture de la séance

2.- **Déclaration de conflits d'intérêts**

Aucune des personnes présentes, membres ou observateurs, ne déclare être en conflit d'intérêts à l'égard des points à traiter.

3.- **Sur consentement des membres**

3.1 **Procès-verbal :**

3.1.1 **Cinq cent unième réunion (16 mars 2026)**

3.1.1.1 Approbation

Sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la cinq cent unième réunion (16 mars 2026), et ce, sans modifications.

3.1.1.2 Affaires en décollant

En ce qui concerne le procès-verbal de la cinq cent unième réunion (16 mars 2026), les suites régulières ont été données.

3.2 Entérinement des décisions du comité exécutif :

3.2.1 Quatre cent quatre-vingt-dix-neuvième réunion (9 mars 2026)

Sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'entériner les décisions de la quatre cent quatre-vingt-dix-neuvième réunion (9 mars 2026) du comité exécutif, le tout conformément à l'article 57.1 b) du *Règlement général* de l'Université.

Affaires académiques

3.3 Demande d'exemption des frais indirects de recherche pour le projet de colloque de recherche intitulé « Les mutations des droits fondamentaux à l'ère du numérique au Canada : perspectives juridiques »

Le projet de colloque de recherche du professeur Ledy Rivas Zannou, du Département de droit intitulé « Les mutations des droits fondamentaux à l'ère du numérique au Canada : perspectives juridiques », sera soutenu par la Commission du droit du Canada. Ce colloque, qui se tiendra plus tard en 2026 à l'UQO, propose d'examiner la transformation profonde des droits fondamentaux dans le contexte de la révolution numérique, en adoptant une perspective spécifiquement canadienne. L'objectif principal consiste à analyser comment les technologies émergentes redéfinissent les contours traditionnels des libertés constitutionnelles et des droits de la personne au Canada. La problématique centrale repose sur une tension fondamentale : alors que la Charte canadienne des droits et libertés et les instruments internationaux des droits de la personne ont été élaborés dans un contexte prénumérique, les citoyens exercent aujourd'hui leurs droits dans des espaces virtuels où les cadres juridiques existants peinent à offrir une protection adéquate. Cette inadéquation soulève des questions urgentes sur l'adaptation nécessaire du droit constitutionnel et des politiques publiques. Le colloque s'articulerait autour de plusieurs axes thématiques essentiels.

Le montant financé par la Commission du droit du Canada est de 10 000 \$. Une demande d'exemption des frais indirects de recherche est souhaitée pour soutenir ce projet.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 502-CA-7656 concernant une demande d'exemption des frais indirects de recherche pour le projet de colloque de recherche intitulé « Les mutations des droits fondamentaux à l'ère du numérique au Canada : perspectives juridiques »; laquelle est jointe en appendice.

3.4 Projet de suspension des admissions à temps partiel au DESS en comptabilité professionnelle (1808)

Dans le contexte de la refonte nationale du Programme de formation professionnelle CPA, l'Ordre des comptables professionnels agréés du Québec a annoncé l'entrée en vigueur, en 2027, d'un nouveau cadre de formation reposant sur la nouvelle Grille de compétences 2.0. Cette réforme entraîne une révision obligatoire des programmes universitaires préparant à l'accès au titre de CPA, notamment en ce qui concerne les compétences visées, les contenus de formation, les modules et les modalités d'évaluation dans des domaines tels que la certification, l'information financière, l'analyse de données, la gouvernance, la stratégie et la fiscalité.

Offert à l'UQO depuis l'automne 2014, le DESS en comptabilité professionnelle fait actuellement l'objet d'un projet de refonte afin d'assurer son alignement avec les nouvelles exigences du Programme professionnel CPA et de permettre l'accueil des premières cohortes dans sa version actualisée à l'automne 2027. Le programme est offert aux campus de Gatineau et de Saint-Jérôme. Toutefois, au campus de Saint-Jérôme, il est proposé uniquement selon un régime d'études à temps complet.

Dans ce contexte de transition, l'admission à temps partiel au programme actuel ne peut être maintenue au campus de Gatineau, puisqu'elle ne permettrait pas aux personnes étudiantes admises de compléter leur cheminement avant le remplacement du programme. Par conséquent, afin d'éviter des situations de parcours incomplets et d'assurer une transition ordonnée vers le nouveau programme, il est proposé de suspendre les admissions à temps partiel au DESS actuel à compter du trimestre d'hiver 2027 au campus de Gatineau.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 502-CA-7657 concernant le projet de suspension des admissions à temps partiel au DESS en comptabilité professionnelle (1808); laquelle est jointe en appendice.

Affaires administratives et financières

3.5 Acquisition du système de gestion de stages

Actuellement, la gestion des stages des étudiants de l'UQO s'effectue différemment d'un secteur à l'autre, chacun fonctionnant à sa façon, souvent avec des processus manuels et des outils non uniformisés (fichiers Excel, envoi de courriel, etc.). Cette gestion entraîne des inefficacités opérationnelles et des risques accrus d'erreurs. Il est donc souhaité de procéder à l'acquisition d'un logiciel de placements aux stages qui permettra d'uniformiser les pratiques de l'ensemble des secteurs responsables de la gestion de stages.

Conformément aux dispositions de la *Politique d'acquisition des biens et services et d'octroi de contrats de construction* de l'UQO, un appel d'offres s'est déroulé du 9 février au 16 mars 2026. Le rapport du processus d'appel d'offres, présenté à l'annexe 1, recommande l'octroi du contrat à la firme Wazoom.

Comme présenté à l'annexe 2, la firme Wazoom a déjà développé Solentra, une suite logicielle modulaire conçue pour soutenir la gestion de processus organisationnels au sein d'institutions et d'organisations de grande taille. Cette approche modulaire permet d'adapter la plateforme à différents contextes organisationnels tout en conservant une base technologique stable et éprouvée. Dans le cadre du présent projet, la solution proposée consiste à déployer une configuration spécialisée de la plateforme sous la forme du module Solentra Stages, destinée à soutenir la gestion complète du cycle de stages au sein de l'UQO.

La solution proposée présente notamment les avantages suivants :

- Uniformiser la façon de communiquer avec les entreprises offrant des stages;
- Faciliter la coopération entre les personnes coordonnatrices de stages des différents secteurs;
- Établir une communauté de pratique entre les différents secteurs pour l'amélioration des processus de gestion de stages;
- Permettre une relève intersecteurs en cas d'absence prolongée de personnes coordonnatrices de stages.

La solution permettra en outre d'établir un lien direct entre les personnes coordonnatrices de stages dans les différents secteurs et les administrateurs de la plateforme. De plus, la nouvelle plateforme sera arrimée à GESTA II, facilitant l'accès aux données et permettant l'optimisation du processus global tout en réduisant les risques d'erreurs.

Conformément à l'article 99.1 du *Règlement général* de l'UQO, le comité exécutif

détient le pouvoir d'autoriser l'acquisition du système de gestion des stages. Toutefois, étant donné les délais relatifs à cette acquisition, nous devons nous tourner vers le conseil d'administration pour obtenir les autorisations requises.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 502-CA-7658 concernant l'acquisition du système de gestion de stages; laquelle est jointe en appendice.

3.6 Approbation d'un contrat d'approvisionnement entre l'UQO et l'Université de Montréal a/s Partenariat des bibliothèques universitaires du Québec (PBUQ), en vue de l'acquisition, sur demande, de ressources documentaires électroniques sous licence pour le Service de la bibliothèque

Le présent projet a pour but de permettre à l'UQO de poursuivre sa collaboration avec le Partenariat des bibliothèques universitaires du Québec (PBUQ) pour le paiement des produits électroniques acquis en commun. Une telle résolution doit être approuvée chaque année, en début d'année financière, et ce, afin de se conformer à l'article 13, alinéa 2 de la *Loi sur les contrats des organismes publics* (LCOP).

L'UQO est membre du PBUQ, géré par l'Université de Montréal. Depuis plus de 20 ans, l'UQO participe au regroupement des bibliothèques universitaires du Québec pour la négociation des licences et l'acquisition des ressources documentaires électroniques. Cette participation a permis à l'UQO de constituer un fonds documentaire de recherche comparable à celui des grandes universités québécoises. Ce fonds supporte directement la mission de l'UQO : l'enseignement et la recherche.

Par leur nature, les ressources électroniques sont des produits commerciaux uniques, offerts par un seul fournisseur. Ce qui fait que la concurrence dans ce segment de marché est très faible, voire inexistante. Ce faisant les bibliothèques universitaires se sont regroupées afin d'augmenter leur rapport de force dans leurs négociations avec les fournisseurs. L'UQO bénéficie beaucoup de sa participation dans les regroupements et consortiums de négociations de licences et d'acquisition de ressources électroniques. Cela lui donne accès à des ressources que l'UQO ne pourrait pas obtenir seule.

L'acquisition de ressources électroniques est encadrée par la LCOP. En évoquant une exception dans cette loi, les universités peuvent se soustraire à l'obligation de publier des appels d'offres pour la négociation et l'acquisition des ressources électroniques. En raison du caractère unique de chacune de ces ressources, l'UQO peut faire affaire en mode « gré à gré » par le biais des regroupements et consortiums. Cette résolution permettra de poursuivre cette façon de faire tout en respectant le cadre légal financier.

Le PBUQ agit en tant qu'intermédiaire pour l'UQO (et les autres universités québécoises) pour la négociation des licences, pour l'acquisition de contenu et pour le paiement des produits aux fournisseurs. Afin d'être en mesure de payer les fournisseurs pour lesquels l'UQO s'est engagée à acquérir les produits, le PBUQ constitue un « fonds de roulement ». Le fonds de roulement est constitué quelques mois d'avance (3 à 5 mois) par un versement monétaire de la part de l'UQO au PBUQ. Ce versement est basé sur les estimations des prix des produits qui doivent être payés dans les quelques mois à venir. Chaque mois, le PBUQ envoie un état de compte à l'UQO indiquant les prix réels payés durant le mois courant. À chaque versement, un ajustement est fait par le PBUQ en fonction des prix réels payés dans les mois couverts par le versement précédent. Généralement, le PBUQ demande quatre versements par année financière à l'UQO pour le fonds de roulement. Exceptionnellement, un versement spécial peut être demandé pour un achat qui n'avait pas été prévu initialement. Afin de demander un versement, le PBUQ utilise la méthode de la facturation. Pour chaque versement demandé, il envoie une facture à l'UQO accompagné d'un tableau détaillant les produits à payer dans les mois à venir. À la fin de l'année, un dernier versement inclut les derniers ajustements afin d'équilibrer les paiements de l'UQO.

Il est à noter qu'en 2026-2027, on estime qu'environ 85 % des paiements faits par le PBUQ pour l'UQO s'effectueront en devises étrangères (85 % USD, 6 % Euros). Ce qui occasionne des fluctuations des montants versés par l'UQO au PBUQ en raison des variations du taux de change du dollar canadien vis-à-vis des autres devises. Nos prévisions

ont été effectuées en décembre 2025 sur la base suivante : \$1 USD = \$1,45 CDN.

Le présent projet de contrat d'approvisionnement entre l'UQO et le PBUQ, en vue de l'acquisition, sur demande, de ressources documentaires électroniques sous licence pour le Service de la bibliothèque, est d'une durée d'un (1) an, soit du 1^{er} mai 2026 au 30 avril 2027, et d'une valeur qui s'établit approximativement à 354 997,38 \$ (avant taxes).

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 502-CA-7659 concernant l'approbation d'un contrat d'approvisionnement entre l'UQO et l'Université de Montréal a/s Partenariat des bibliothèques universitaires du Québec (PBUQ), en vue de l'acquisition, sur demande, de ressources documentaires électroniques sous licence pour le Service de la bibliothèque; laquelle est jointe en appendice.

3.7 Approbation d'un contrat d'approvisionnement entre l'UQO et le Réseau canadien de documentation pour la recherche (RCDR) en vue de l'acquisition, sur demande, de ressources documentaires électroniques sous licence pour le Service de la bibliothèque

Le présent projet a pour but de permettre à l'UQO de poursuivre sa collaboration avec le Réseau canadien de documentation pour la recherche (RCDR) pour le paiement des produits électroniques acquis en commun. À l'instar du point précédent, une résolution doit être approuvée chaque année, en début d'année financière, et ce, afin de se conformer à l'article 13, alinéa 2 de la *Loi sur les contrats des organismes publics* (LCOP).

Le présent projet de contrat d'approvisionnement entre l'UQO et le RCDR, en vue de l'acquisition, sur demande, de ressources documentaires électroniques sous licence pour le Service de la bibliothèque, est d'une durée d'un (1) an, soit du 1^{er} mai 2026 au 30 avril 2027, et d'une valeur qui s'établit à 298 936,89 \$ (avant taxes).

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 502-CA-7660 concernant l'approbation d'un contrat d'approvisionnement entre l'UQO et le Réseau canadien de documentation pour la recherche (RCDR) en vue de l'acquisition, sur demande, de ressources documentaires électroniques sous licence pour le Service de la bibliothèque; laquelle est jointe en appendice.

3.8 Renouvellement annuel de Microsoft 365 avec ajout de services

Microsoft 365 est la plateforme infonuagique hébergeant plusieurs données et services que l'UQO utilise et son adhésion nécessite d'être renouvelée annuellement. Microsoft 365 comprend, entre autres, les applications suivantes : la Suite Office, MS Project, One Drive ainsi que Teams/Sharepoint. Ces applications sont utilisées par toutes les personnes employées et étudiantes de l'UQO.

Pour le renouvellement de cette année, il est recommandé d'ajouter des services à notre adhésion en lien avec les exigences gouvernementales en matière de cybersécurité. Ces ajouts comprennent entre autres Sentinel SIEM, Antivirus EDR et Gestion centralisée avec Intune et permettent notamment à l'UQO :

- de centraliser la gestion et d'automatiser les processus de déploiement;
- de gérer la posture de sécurité au niveau de l'antivirus, les pourriels, les mises à jour ou toutes autres menaces informatiques dans un système de réponse intelligent (EDR);
- de gérer l'authentification multifactorielle et le portail de changement de mot de passe pour sécuriser les accès aux différents services de l'UQO sur le Web;
- de centraliser tous les journaux d'événement afin de détecter les menaces informatiques.

Conformément à l'article 99.1 du *Règlement général* de l'UQO, le comité exécutif détient le pouvoir d'autoriser le renouvellement du contrat avec Microsoft 365. Toutefois, étant donné les délais relatifs à la réception et au traitement de l'avis de renouvellement,

nous devons nous tourner vers le conseil d'administration pour approuver le renouvellement de cette année.

À noter que le conseil, lors de sa 483^e réunion, avait mandaté le Centre d'acquisition gouvernementale (CAG) pour procéder à un contrat de gré à gré de revente et de distribution de licences pour les logiciels et services Microsoft (voir annexe 3). Ainsi, le processus de renouvellement de Microsoft 365, incluant l'ajout de services, est effectué en conformité avec l'article 15 de la *Loi sur les contrats des organismes publics* qui prévoit que plusieurs organismes publics peuvent se regrouper dans un même appel d'offres. Il est également effectué en conformité de l'article 48.1 du *Règlement sur les contrats des organismes publics en matière de technologie de l'information* qui prévoit qu'un contrat à commandes à l'égard d'un logiciel peut être conclu de gré à gré avec un fournisseur, sous l'égide du CAG. Il respecte également les provisions de la *Politique d'acquisition des biens et services et d'octroi de contrats de construction* de l'UQO.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 502-CA-7661 concernant le renouvellement annuel de Microsoft 365 avec ajout de services; laquelle est jointe en appendice.

3.9 Participation de l'UQO pour un mandat d'appel d'offres public du Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG) pour l'acquisition de micro-ordinateurs, portables, moniteurs et tablettes

Le Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG) est dûment mandaté par le gouvernement du Québec pour accompagner les établissements des trois grands réseaux d'enseignement dans la planification et le déploiement des solutions technologiques et services associés soutenant les technologies de l'information et la pédagogie pour conclure des ententes avec les fournisseurs afin d'en diminuer les coûts d'acquisition et d'optimiser leur mise en œuvre.

Le contrat d'achat regroupé actuel (micro-ordinateur, portable, moniteur, tablette) auquel participent l'UQO et l'ensemble des universités québécoises depuis le 1^{er} septembre 2023 pour les postes informatiques et les moniteurs vient à échéance le 28 septembre 2026.

Pour la période du 29 septembre 2026 au 28 septembre 2031, l'UQO estime devoir procéder à l'acquisition de postes informatiques, de moniteurs et de tablettes pour un montant total estimé à 2 175 000 \$ avant taxes. Les documents en annexe présentent des renseignements additionnels.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 502-CA-7662 concernant la participation de l'UQO pour un mandat d'appel d'offres public du Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG) pour l'acquisition de micro-ordinateurs, portables, moniteurs et tablettes; laquelle est jointe en appendice.

Affaires générales et institutionnelles

3.10 Octroi du titre de « professeur(e) honoraire » et de « membre honoraire » de l'UQO

Depuis 1988, le conseil d'administration décerne les titres de « PROFESSEUR(E) HONORAIRE » et « MEMBRE HONORAIRE » de l'UQO aux membres du personnel enseignant et du personnel non enseignant qui quittent l'Université pour la retraite le ou avant le 1^{er} juin de chaque année, et à qui celle-ci veut témoigner sa reconnaissance pour leur contribution à la communauté universitaire.

La rectrice, sur recommandation des vice-recteurs concernés et de la secrétaire générale, recommande au conseil d'administration de décerner aux personnes suivantes le titre de :

PROFESSEUR(E)S HONORAIRES :

Alain Cadieux
 Guy Goulet
 François Lorenzetti
 Jan Saint-Macary

MEMBRES HONORAIRES :

Ginette Charbonneau
 Denis Langlois
 Martin Tousignant
 Hélène Tremblay
 Johanne Yale

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 502-CA-7663 concernant l'octroi du titre de « PROFESSEUR HONORAIRE » de l'Université du Québec en Outaouais à monsieur Alain Cadieux; laquelle est jointe en appendice.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 502-CA-7664 concernant l'octroi du titre de « PROFESSEUR HONORAIRE » de l'Université du Québec en Outaouais à monsieur Guy Goulet; laquelle est jointe en appendice.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 502-CA-7665 concernant l'octroi du titre de « PROFESSEUR HONORAIRE » de l'Université du Québec en Outaouais à monsieur François Lorenzetti; laquelle est jointe en appendice.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 502-CA-7666 concernant l'octroi du titre de « PROFESSEUR HONORAIRE » de l'Université du Québec en Outaouais à monsieur Jan Saint-Macary; laquelle est jointe en appendice.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 502-CA-7667 concernant l'octroi du titre de « MEMBRE HONORAIRE » de l'Université du Québec en Outaouais à madame Ginette Charbonneau; laquelle est jointe en appendice.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 502-CA-7668 concernant l'octroi du titre de « MEMBRE HONORAIRE » de l'Université du Québec en Outaouais à monsieur Denis Langlois; laquelle est jointe en appendice.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 502-CA-7669 concernant l'octroi du titre de « MEMBRE HONORAIRE » de l'Université du Québec en Outaouais à monsieur Martin Tousignant; laquelle est jointe en appendice.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 502-CA-7670 concernant l'octroi du titre de « MEMBRE HONORAIRE » de l'Université du Québec en Outaouais à madame Hélène Tremblay; laquelle est jointe en appendice.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 502-CA-7671 concernant l'octroi du titre de « MEMBRE HONORAIRE » de l'Université du Québec en Outaouais à madame Johanne Yale; laquelle est jointe en appendice.

Nominations**3.11 Nomination d'un membre à la commission des études**

Sous l'autorité du conseil d'administration, la commission des études est l'instance statutaire responsable de l'enseignement et de la recherche. Elle exerce ses pouvoirs conformément aux dispositions pertinentes des règlements de l'Université du Québec et du *Règlement général* de l'UQO, et il revient au conseil d'administration de l'Université de procéder à la désignation de ses membres. La durée des mandats est de deux ans et ils sont renouvelables.

Le 1^{er} mars 2026, à la suite d'un appel de candidatures, l'AGE faisait parvenir un courriel au Secrétariat général pour annoncer la nomination de Brahim Barkat Abed, étudiant au baccalauréat en sciences comptables, afin de combler un siège vacant à la commission des études.

Le conseil d'administration est invité à pourvoir à cette nomination pour un mandat de deux ans, débutant le 21 avril 2026 et se terminant le 20 avril 2028, sur recommandation de la secrétaire générale.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 502-CA-7672 concernant la nomination d'un membre à la commission des études (**Brahim Barkat Abed**); laquelle est jointe en appendice.

3.12 Nomination d'une membre au comité permanent visant à prévenir et à combattre les violences à caractère sexuel (CPPVACS)

Le 3 décembre 2018, le conseil d'administration a adopté la *Politique pour prévenir et combattre les violences à caractère sexuel*.

L'article 6.2 de la Politique précise la composition d'un comité permanent. Ainsi, le comité est composé deux postes de personnes professeures, deux postes de personnes chargées de cours, deux postes de personnes étudiantes, un poste de personne employée (personnel de soutien, personnel professionnel ou personnel administratif), un poste de personne étudiante salariée, un poste de cadre et d'une personne occupant la fonction de secrétaire général·e ou son mandataire.

Le 1^{er} mars 2026, à la suite d'un appel de candidatures, l'AGE faisait parvenir un courriel au Secrétariat général pour annoncer la nomination d'Olivia Desormeaux, étudiante au baccalauréat en psychologie, au comité permanent visant à prévenir les violences à caractère sexuel (CPPVACS) afin de combler un siège vacant au sein du comité.

Le conseil d'administration est invité à pourvoir à cette nomination pour un mandat de deux ans, débutant le 21 avril 2026 et se terminant le 20 avril 2028, sur recommandation de la secrétaire générale.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 502-CA-7673 concernant la nomination d'une membre au comité permanent visant à prévenir et à combattre les violences à caractère sexuel (CPPVACS) (**Olivia Desormeaux**); laquelle est jointe en appendice.

Affaires courantes

4.- Affaires générales et institutionnelles

4.1 Information du président

Le vice-président fait savoir que le président a pris part au tournage de la vidéo hommage tournée en l'honneur de madame Najat Kamal qui recevra le prix *Bénévole d'honneur* lors du Grand rendez-vous de l'UQO qui se tiendra le 29 avril à 17 h à Saint-Jérôme. Une autre soirée se tiendra quant à elle à Gatineau le 5 mai à 17 h, lors de laquelle le président du comité de gouvernance du CA, monsieur Bruno Bonneville recevra également le prix *Bénévole d'honneur*. Il invite les membres du conseil d'administration à être présents à l'un ou l'autre de ces événements qui contribue au rayonnement de notre université.

Le vice-président fait aussi savoir que le président a entrepris le processus d'évaluation de la rectrice. L'entente des chefs d'établissement de l'UQ précise que c'est le président qui réalise seul l'évaluation. Il a demandé à la rectrice de préparer son bilan de l'année et il échangera avec elle par la suite. Il fera un suivi auprès du conseil d'administration une fois la démarche terminée.

4.2 Information de la rectrice

Reconnaissance publique du rôle structurant de l'UQO

La rectrice fait référence à un article paru dans *Le Droit* le 18 avril dernier et intitulé *Jadis critiqué, aider l'UQO fait maintenant l'unanimité à Gatineau*. L'article explique qu'après avoir été fortement critiqué il y a une dizaine d'années, le soutien financier de la Ville de Gatineau à l'UQO fait désormais l'unanimité au conseil municipal. La Ville a reconduit et bonifié ses ententes de financement, totalisant environ 1,36 M\$ sur cinq ans, afin de soutenir le développement de nouveaux programmes, surtout en santé. La rectrice se dit très heureuse de cette visibilité positive qui témoigne de la reconnaissance du rôle structurant de l'UQO pour le développement économique et social de la région. Elle rappelle que l'augmentation de la réputation institutionnelle faisait partie du plan stratégique 2021-2026; cet article démontre que l'atteinte de cet objectif progresse bien. Un courriel de remerciement a par ailleurs été transmis aujourd'hui à l'ensemble du personnel.

Le vice-président souligne à son tour l'excellent travail accompli et mentionne que l'on réalise de plus en plus que l'Université représente un véritable levier pour la ville, notamment comme facteur d'attraction pour les étudiantes et étudiants. La collaboration entre l'UQO et la Ville de Gatineau est devenue incontournable et témoigne d'une volonté commune d'avancer ensemble.

Entente avec Tourisme Outaouais

Tourisme Outaouais et l'UQO ont signé aujourd'hui une entente de partenariat stratégique visant à accroître l'attraction de congrès et d'événements d'affaires nationaux et internationaux en Outaouais. Cette collaboration, une première dans la région, repose sur la complémentarité des expertises afin de maximiser les retombées économiques, scientifiques et le rayonnement de l'UQO et de la région. À cette occasion, une rencontre d'information et de partage d'expertise a eu lieu avec des professeures et professeurs de l'UQO afin de présenter les modalités du partenariat et les possibilités de soutien offertes. Une professeure du Département des sciences de l'éducation a notamment bénéficié de l'appui de Tourisme Outaouais pour l'organisation d'un événement à venir.

Distinction

La rectrice fait savoir qu'elle a été nommée chevalière des Palmes académiques françaises, notamment en reconnaissance de sa contribution au développement de programmes. Elle souligne qu'elle partage cette distinction avec toutes les personnes ayant contribué à ces réalisations.

Relations internationales

La rectrice s'est rendue au Maroc et en Tunisie du 6 au 13 avril dernier pour poursuivre le renforcement du rayonnement de l'UQO en cybersécurité et en innovation numérique. La délégation a pu promouvoir les programmes de formation de l'UQO et conclure des ententes structurantes avec des partenaires universitaires et institutionnels, notamment à IHEC.

Une membre souligne que l'ensemble de ces accomplissements est largement attribuable au leadership de la rectrice. Elle estime que cette distinction est pleinement méritée et offre ses félicitations.

Une autre membre se dit ravie de ces développements, soulignant particulièrement la collaboration avec l'IHEC, qui est son établissement d'origine.

4.3 Abrogation d'une résolution (À huis clos et confidentielle)

Sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité de décréter le huis clos, et ce, pour les points 4.3 à 4.7 inclusivement. L'on convient d'autoriser la présence des observateurs réguliers.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 502-CA-7674 concernant l'abrogation d'une résolution; **laquelle est confidentielle.**

4.4 Attribution du Prix d'excellence pour les personnes employées de l'UQO pour l'année 2026 (À huis clos)

Conformément à la *Politique relative aux prix et distinctions* (annexe 1), ci-après nommée la Politique, l'Université a procédé à l'attribution du *Prix d'excellence pour les personnes employées* pour l'année 2026. La période de candidature s'est déroulée sur une période de huit (8) semaines débutant le 5 janvier 2026 pour prendre fin le 27 février 2026.

Conformément à la Politique, un comité de sélection a été formé par le vice-recteur à l'administration et aux ressources et se composait des membres suivants :

- Isabelle Jobin, adjointe au vice-recteur à l'administration et aux ressources, représentant le vice-recteur à l'administration et aux ressources,
- Manon Michaud, directrice du Service des ressources humaines.
- Annick Garneau, agente de soutien administratif à la comptabilité au service des finances, représentant le personnel de soutien;
- Nancy Fortin, assistante administrative au Vice-rectorat à l'administration et aux ressources, représentant le personnel administratif;
- Rodney Leurebourg, conseiller pédagogique au Centre de soutien et d'innovation en pédagogie universitaire, représentant le personnel professionnel;
- Carolle Moyneur, personne retraitée de l'UQO.

Le comité a tenu deux rencontres, soit le 9 décembre 2025 et le 12 mars 2026. Au total, huit (8) dossiers de candidatures ont été reçus et, après analyse et délibérations, le comité de sélection a retenu deux (2) candidatures, conformément aux dispositions de la Politique.

Le conseil d'administration est maintenant invité à décerner le Prix d'excellence pour les personnes employées pour l'année 2026 aux deux candidatures retenues. Ces personnes se verront remettre une plaque dans le cadre des cérémonies annuelles de reconnaissance des employées et employés qui se déroulent en juin.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 502-CA-7675 concernant l'attribution du Prix d'excellence pour les personnes employées de l'UQO pour l'année 2026 - **Résolution sous embargo jusqu'au dévoilement du récipiendaire par l'UQO.**

4.5 Entérinement d'une désignation de parrainage de l'UQO (À huis clos)

La *Politique de désignation des lieux*, adoptée le 27 février 2017 par le conseil d'administration (résolution 399-CA-6053) et modifiée le 17 juin 2024, précise à son article 3.2 « qu'une désignation de parrainage concerne une désignation qui a un lien direct avec un don majeur versé à l'Université par une personne physique ou morale, une entreprise, un organisme public ou une organisation à but philanthropique. La donation revêt un caractère purement philanthropique et ne comporte aucune forme de propriété ou d'autorité sur le bien ou le lieu visé par la donation. La désignation de parrainage est réservée exclusivement aux partenaires qui apportent un soutien philanthropique à l'Université, à ses instances ou à ses activités et dont la contribution mérite d'être soulignée et reconnue, en respectant les principes d'autonomie qui gouvernent l'accomplissement de la mission universitaire ».

Le comité de toponymie, formé conformément à l'article 4.1 de la politique précitée, s'est réuni le 1^{er} avril 2026 à la suite de la réception d'une demande de la Fondation de l'UQO relative à une désignation de parrainage.

Après analyse du dossier, le comité a recommandé à la rectrice d'attribuer la désignation proposée.

Les membres présents du comité de toponymie étaient madame Murielle Laberge, rectrice et présidente du comité, madame Mariane Leduc, directrice des communications et du recrutement, madame Manon Moreau, directrice du Service des terrains et bâtiments,

monsieur Djerry Charli Tandja Mianda, professeur, madame Isabelle Morin, directrice générale de la Fondation de l'UQO, et Me Sophie Ouellet, secrétaire générale et secrétaire du comité.

La rectrice soumet à l'approbation du conseil d'administration la désignation de parrainage présentée.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 502-CA-7677 concernant l'entérinement d'une désignation de parrainage de l'UQO - **Résolution sous embargo jusqu'au dévoilement du récipiendaire par l'UQO.**

4.6 **Recommandation à l'Assemblée des gouverneurs relativement à l'attribution de doctorats *honoris causa* de l'UQ sous l'égide de l'UQO (À huis clos)**

En vertu de l'article 1 de la *Politique relative aux prix et distinctions* de l'UQO, le processus annuel d'attribution du titre de docteur *honoris causa* a été lancé à l'automne 2025. Les membres du comité de sélection, institué conformément à ladite Politique, se sont rencontrés à trois (3) reprises, soit le 10 octobre 2025, ainsi que le 5 janvier et le 17 mars 2026, pour procéder à l'analyse des candidatures proposées et faire des recommandations.

Le comité a sollicité des suggestions de candidatures auprès de la communauté universitaire et des organismes des régions de l'Outaouais et des Laurentides. Il a reçu cinq (5) propositions de candidature au titre de docteur *honoris causa* pour l'année 2026. La rectrice a reçu, de la part du comité, la recommandation de retenir trois (3) candidatures.

Les doctorats *honoris causa* doivent normalement être remis dans le cadre des cérémonies de Collation des grades de l'automne 2026.

Le comité de sélection 2026 est composé des membres suivants :

- monsieur Thomas Collombat, professeur;
- madame Chantal Déry, professeure membre de la commission des études;
- monsieur Patrick Duguay, membre socio-économique et président du CA;
- monsieur Alain Godmaire, vice-recteur à l'administration et aux ressources;
- madame Murielle Laberge, rectrice et présidente du comité;
- monsieur Yaovi Hugues Kodjo Accoh, étudiant;
- Madame Mireille Auger, attachée d'administration, a agi à titre de secrétaire du comité.

La commission des études, consultée à cet effet lors d'une réunion ordinaire tenue le 26 mars 2026, a donné un avis favorable à la rectrice.

Le conseil d'administration est donc invité à entériner cette recommandation que la rectrice verra à transmettre par la suite à l'Assemblée des gouverneurs.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 502-CA-7678 concernant une recommandation à l'Assemblée des gouverneurs relativement à l'attribution d'un doctorat *honoris causa* de l'UQ sous l'égide de l'UQO - **Résolution sous embargo jusqu'au dévoilement du récipiendaire par l'UQO.**

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 502-CA-7679 concernant une recommandation à l'Assemblée des gouverneurs relativement à l'attribution d'un doctorat *honoris causa* de l'UQ sous l'égide de l'UQO - **Résolution sous embargo jusqu'au dévoilement du récipiendaire par l'UQO.**

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 502-CA-7680 concernant une recommandation à l'Assemblée des gouverneurs relativement à l'attribution d'un doctorat *honoris causa* de l'UQ sous l'égide de l'UQO - **Résolution sous embargo jusqu'au**

dévoilement du récipiendaire par l'UQO.

4.7 Recommandations de la rectrice concernant l'attribution du titre *Bâtisseurs et de Bâtisseuses* de l'UQO (À huis clos)

Monsieur Denis Dubé quitte la séance (17 h 07).

Conformément à la *Politique relative aux prix et distinctions* de l'UQO, ci-après la Politique, l'Université a mis en place, au cours de la présente année, le processus d'attribution du prix *Bâtisseur et Bâtisseuse* de l'UQO, édition 2026.

Les personnes admissibles à recevoir le titre devaient avoir été à l'emploi de l'UQO pendant un minimum de dix ans et ne plus être à l'emploi de l'UQO au moment de la sélection. Elles devaient également répondre aux deux critères de sélections suivants, soit d'avoir contribué de façon exceptionnelle au développement et au rayonnement de l'Université et d'avoir fait preuve, durant leur carrière, d'un haut degré de probité et d'engagement personnel envers l'Université et sa mission. L'appréciation de la contribution devait tenir compte du contexte prévalant à l'UQO pendant la carrière de la personne.

Le processus de sélection des récipiendaires, sous la responsabilité de la secrétaire générale, a été réalisé entre les mois d'octobre 2025 et février 2026. Suite à un appel de candidatures auprès des membres du collège de désignation, un comité a été formé pour dresser, dans un premier temps, la liste comprenant toutes les candidatures les plus fréquemment proposées pour chaque groupe d'emploi, puis, dans un deuxième temps, déterminer la liste finale des récipiendaires en fonction de l'importance de la contribution de la personne au développement de l'UQO et au caractère durable de cette contribution.

Le comité de sélection était composé, outre la secrétaire générale, madame Sophie Ouellet, qui le préside, du président de l'Association des retraités de l'UQO, monsieur André Régimbald, et de quatre personnes ayant déjà reçu le titre de *Bâtisseur ou de Bâtisseuse* de l'UQO, soit mesdames Francine Rancourt, Louise Mercier, Pierrette Mageau et Sylvie Villeneuve. Une personne à l'emploi de l'UQO et ayant cumulé au moins 25 ans de service a également siégé au comité, soit madame Marie-Josée Bourget. Madame Mireille Auger, attachée d'administration au Secrétariat général, agissait à titre de secrétaire du comité.

Le conseil d'administration est invité à procéder, sur recommandation de la rectrice, à l'attribution du titre *Bâtisseur et Bâtisseuse* de l'UQO, édition 2026, aux cinq (5) personnes dont le nom figure sur la liste transmise de façon confidentielle (annexe 2).

La remise des titres aura lieu en juin 2026 dans le cadre de la cérémonie annuelle de reconnaissance des employés.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 502-CA-7681 concernant une recommandation de la rectrice concernant l'attribution du titre *Bâtisseur* de l'UQO - **Résolution sous embargo jusqu'au dévoilement du récipiendaire par l'UQO.**

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 502-CA-7682 concernant une recommandation de la rectrice concernant l'attribution du titre *Bâtisseur* de l'UQO - **Résolution sous embargo jusqu'au dévoilement du récipiendaire par l'UQO.**

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 502-CA-7683 concernant une recommandation de la rectrice concernant l'attribution du titre *Bâtisseur* de l'UQO - **Résolution sous embargo jusqu'au dévoilement du récipiendaire par l'UQO.**

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 502-CA-7684 concernant une recommandation de la rectrice concernant l'attribution du titre *Bâtisseuse* de l'UQO - **Résolution sous embargo jusqu'au dévoilement du récipiendaire par l'UQO.**

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 502-CA-7685 concernant une recommandation de la rectrice concernant l'attribution du titre *Bâtitseur* de l'UQO - **Résolution sous embargo jusqu'au dévoilement du récipiendaire par l'UQO.**

Sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité de lever le huis clos.

Monsieur Denis Dubé réintègre la séance (17 h 12).

4.8 Approbation du budget de l'entente de collaboration entre l'UQO et le Musée des sciences et des technologies

Le Musée des sciences et des technologies est un lieu de savoir et de découvertes qui se distingue par son approche accessible, ludique et résolument tournée vers le grand public.

Le projet de recherche des professeur·es Caroline Blais et Daniel Fiset vise à conjuguer recherche scientifique et diffusion des connaissances par la mise en place d'une cabine interactive permettant simultanément la collecte de données et l'information du public. La grande diversité de la clientèle du Musée représente un levier significatif pour enrichir les travaux de recherche et en accroître la pertinence. Le développement d'une entente de collaboration s'inscrit donc dans l'objectif de rayonnement de la recherche et de la création.

Le conseil d'administration est invité à approuver le budget de cette entente de collaboration.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 502-CA-7686 concernant l'approbation du budget de l'entente de collaboration entre l'UQO et le Musée des sciences et des technologies; **Résolution sous embargo jusqu'au dévoilement du projet.**

5.- Affaires administratives et financières

5.1 Approbation du budget du fonds de fonctionnement de l'UQO pour l'exercice financier 2026-2027

I OBLIGATIONS

Annuellement, en avril, l'UQO doit transmettre son budget initial approuvé par le conseil d'administration à l'Université du Québec (UQ), afin de permettre l'adoption du budget consolidé de l'UQ par l'assemblée des gouverneurs, conformément à l'article 2 e) du *Règlement général 4 de l'UQ*.

Par ailleurs, l'article 99,8 du *Règlement général de l'UQO* qui décrit les pouvoirs particuliers du comité exécutif prévoit que celui-ci transmette un avis à la rectrice concernant le projet de budget annuel.

II TABLEAU SOMMAIRE

Le comité de budget propose un budget déficitaire de 497 k\$ pour l'année 2026-2027. Un budget révisé sera présenté au conseil d'administration en décembre pour adoption.

Le tableau suivant présente le sommaire du budget proposé pour l'année 2026-2027 ainsi que les données comparatives afférentes :

Budget initial 2026-2027 vs Budget révisé 2025-2026

	Budget initial 2026-2027 (\$=000)	Budget révisé 2025-2026 (\$=000)	Écart (\$=000)
Produits	140 258,95 \$	138 998,33 \$	1 260,63 \$
Charges	139 049,40 \$	137 781,60 \$	1 267,80 \$
Moins : Virements interfonds	1 706,56 \$	1 216,73 \$	489,83 \$
Surplus (déficit) après virements interfonds	(497,01) \$	0,00 \$	(497,01) \$

III FAITS SAILLANTS

Voici les principaux faits saillants de la prévision budgétaire.

1. Processus budgétaire

Les travaux relatifs au budget initial ont été initiés au début janvier 2026. Tous les services ont été impliqués afin que chacun puisse soumettre ses besoins pour l'année financière à venir.

Les responsables budgétaires ont été invités à réviser leurs budgets, à identifier les économies susceptibles de se concrétiser et à soumettre les demandes de rehaussements budgétaires dûment documentées. Les demandes budgétaires devaient être associées à des besoins découlant de coûts incompressibles, d'engagements contractuels ou encore à des coûts découlant de l'obligation de satisfaire aux lois, règlements et conventions collectives en vigueur. Certains développements requis dans le cadre des orientations stratégiques et des orientations budgétaires 26-27 de l'Université ont également été présentés.

Le comité de budget a procédé à l'analyse des demandes soumises et aux réductions proposées afin d'accorder les budgets permettant de rencontrer les obligations financières et de mettre de l'avant les projets prévus.

2. Effectif étudiant

	Écart avec budget révisé			
	Budget initial 2026-2027	Budget révisé 2025-2026	Écart EEETP %	
Effectif étudiant admissible au financement	5 561	5 452	108	1,99%
Effectif étudiant déréglementé	162	240	(78)	-32,34%
Effectif étudiant total	5 723	5 692	31	0,54%

	Écart avec réel			
	Budget initial 2026-2027	Réel 2025-2026	Écart EEETP %	
Effectif étudiant admissible au financement	5 561	5 388	173	3,20%
Effectif étudiant déréglementé	162	223	(61)	-27,32%
Effectif étudiant total	5 723	5 612	112	1,99%

L'effectif étudiant prévu au budget initial 2026-2027 est en hausse par rapport au budget révisé de l'année précédente. Cette nouvelle prévision est établie à 5 723 EEETP (effectif étudiant en équivalence au temps plein). Il s'agit d'une variation de 0,54 % par rapport à la prévision du budget révisé (5 692 EEETP). (hausse p/r au réel 25-26 de 1,99 %)

L'effectif étudiant admissible au financement du ministère de l'Enseignement supérieur (MES) subit une hausse de 1,99 % par rapport au budget révisé 2025-2026.

Au niveau de l'effectif étudiant déréglementé, une baisse de -32,34 % EEETP est intégrée au budget initial. Ceux-ci représentant maintenant 162 EEETP, soit 2,8 % de la clientèle totale.

À titre de rappel, conformément à la nouvelle réglementation qui a pris effet à l'automne 2024, les étudiants internationaux, nouvellement inscrits à partir de l'automne 2024, sont maintenant admissibles au financement. Seuls les étudiants déréglementés en poursuite d'études sont maintenus à titre d'effectifs étudiants déréglementés.

Il est également à noter que la proportion d'inscriptions de la clientèle étudiante financée est légèrement à la hausse au 3^e cycle, et quasi stable au 1^{er} et 2^e cycle. La hausse du 3^e cycle a pour effet d'augmenter le taux de pondération qui est utilisé aux fins de calcul de la subvention. (2,4789 vs 2,4661 au budget révisé)

3. Produits

Les produits affichent une hausse de 1,26 M\$.

Subvention de fonctionnement (MES et UQ) : (68,3 % des revenus totaux)

Variation favorable de 1,827 M\$

- La variation de la subvention est expliquée principalement par l'indexation (1,9 M\$) et la hausse de l'effectif étudiant (1 M\$).
- Certains financements spécifiques ont pris fin en 25-26 (-3,1 M\$) :
 - Plan d'action pour la réussite en enseignement supérieur 2021-2026;
 - Plan d'action sur la santé mentale étudiante en enseignement supérieur 2021-2026;
 - Soutien au déploiement d'initiatives numériques;
 - Mesures mises en œuvre dans le cadre de l'Opération main-d'œuvre.
- Et d'autres ont été augmentés (2 M\$) :
 - Augmentation des cohortes dans les domaines prioritaires 0,06 M\$
 - Diplomation dans les domaines prioritaires 1,4 M\$
 - Appui au recrutement 0,6 M\$

Droits de scolarité et autres revenus provenant des étudiants : (24,4 % des revenus totaux)

- Les produits associés aux étudiants (droits de scolarité et autres) subissent une variation défavorable de 0,675 M\$ expliquée principalement par la diminution des revenus générés par la clientèle internationale par rapport au budget révisé.

Autres revenus : (7,3 % des revenus totaux)

- Finalement, les autres sources de revenus demeurent stables avec une légère variation à la hausse de 0,11 M\$.

4. Charges et virements interfonds

Les charges affichent une augmentation de 1,76 M\$ par rapport au budget révisé.

- Cette hausse se reflète principalement au niveau de la masse salariale, qui varie de 3,18 M\$. L'indexation des salaires et autres ajustements liés aux conventions collectives (2,98 M\$), les ajouts/retraits au plan des effectifs et en budget surnuméraires (0,8 M\$) et l'ajustement de l'économie globale (0,6 M\$ basé sur % économie annuelle récurrente) expliquent majoritairement la variation.

- Les autres dépenses varient de -1,42 M\$. Les budgets ont été rehaussés afin de répondre à la hausse des frais d'opération lorsque requis. La diminution s'explique par le retrait de certains budgets non répartis et autres projets non récurrents.
- Les virements interfonds inclus dans les charges totalisent 1,7 M\$ et servent à l'acquisition d'immobilisations et/ou de projets capitalisables nécessitant un transfert budgétaire afin d'être présentés au fonds d'immobilisation. Les achats d'équipements informatiques, logiciels et livres pour les nouveaux programmes représentent 1,17 M\$ auquel vient s'ajouter le transfert pour la réserve relative au terrain synthétique pour 0,07 M\$ (obligation future pour le remplacement de celui-ci selon l'entente avec la Ville de Gatineau), un montant de 0,29 M\$ pour le financement des nouvelles résidences ainsi que 0,17 M\$ à titre de fonds de prévoyance pour celles-ci.

Les dépenses se répartissent ainsi, en proportion similaire présentée au budget révisé :

- La masse salariale représente 82 % du budget
- Les autres dépenses représentent 18 % du budget

L'annexe 1 propose une présentation de l'information budgétaire faisant état des prévisions budgétaires selon la nature des charges. Le formulaire exigé par le MES et par le siège social de l'UQ est présenté à l'annexe 2.

Une membre souhaite savoir si les analyses réalisées tiennent compte des diplômées et diplômés à venir des cégeps. Le vice-recteur à l'administration et aux ressources ainsi que la rectrice confirment que ces données sont intégrées à l'analyse, au même titre que les projections démographiques.

Le vice-recteur à l'administration et aux ressources tient également à porter à l'attention du conseil les contributions importantes de la Fondation de l'UQO, soit la somme de 2.3 millions. Il remercie chaleureusement la directrice générale de la Fondation pour leur participation au rayonnement de l'Université.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 502-CA-7686 concernant l'approbation du budget du fonds de fonctionnement de l'UQO pour l'exercice financier 2026-2027; laquelle est jointe en appendice.

Le vice-président décrète une suspension de la séance, à 17 h 30, pour le repas. Il confirme la reprise des travaux à 18 h.

5.2 Autorisation à la rectrice relativement au versement d'une contribution à la Fondation de l'UQO

Dans le cadre d'un appui à la Fondation de l'UQO, le versement d'une contribution d'un montant de 300 000 \$ de l'UQO à la Fondation de l'UQO est prévu et doit être effectué par la rectrice. Ce montant sera retranché du budget du fonds de fonctionnement de l'UQO pour l'exercice 2026-2027.

Or, la Grille de signature pour les dépenses, engagements ou modifications budgétaires prévoit une délégation de 125 000 \$ et moins à la rectrice pour les dépenses, engagements et modifications budgétaires. Il convient donc d'obtenir l'autorisation du conseil d'administration pour permettre à la rectrice de procéder à ce transfert.

La rectrice suggère qu'il serait intéressant que la directrice générale de la Fondation de l'UQO fasse éventuellement une présentation au conseil concernant les orientations et les résultats de la Fondation.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 502-CA-7687 concernant l'autorisation

à la rectrice relativement au versement d'une contribution à la Fondation de l'UQO; laquelle est jointe en appendice.

5.3 Adoption du plan des effectifs pour l'année 2026-2027

Conformément aux discussions tenues lors de l'adoption du budget de fonctionnement 2026-2027, le vice-recteur à l'administration et aux ressources dépose, pour adoption, le plan des effectifs pour l'année 2026-2027 (annexe 3). Les modifications sont les suivantes :

Au 1^{er} mai 2026 :

1. Création d'un poste cadre de cadre-conseil au Décanat de la gestion académique à Gatineau;
2. Création d'un poste cadre de conseillère ou de conseiller stratégique en innovation numérique et cybersécurité au Rectorat à Gatineau;
3. Abolition d'un poste cadre de secrétaire générale adjointe ou de secrétaire général adjoint (C0039) au Secrétariat général à Gatineau;
4. Création d'un poste professionnel du personnel administratif (titre d'emploi à déterminer) (Bureau du respect de la personne) au Vice-rectorat à l'administration et aux ressources à Gatineau;
5. Création d'un poste technique du personnel de soutien de technicienne ou de technicien en travail social aux Services aux étudiants à Gatineau;
6. Création d'un poste technique du personnel de soutien de technicienne ou de technicien en travaux pratiques aux Services aux étudiants à Gatineau;
7. Création d'un poste cadre de directrice adjointe ou directeur adjoint aux Services aux étudiants à Saint-Jérôme;
8. Abolition d'un poste bureau à temps partiel du personnel de soutien d'agente ou d'agent de soutien administratif à la gestion des études (B8766) (0,4) au Département des sciences naturelles à Ripon;
9. Création d'un poste bureau à temps partiel du personnel de soutien d'agente ou d'agent de soutien administratif à la gestion des études (0,6) au Département des sciences naturelles à Ripon;
10. Création d'un poste professionnel de chargée ou chargé de projet en valorisation de la recherche au Décanat de la recherche et de la création à Gatineau;
11. Modification du lieu de travail d'un (1) poste bureau du personnel de soutien d'adjointe administrative ou d'adjoint administratif à la direction (B0049) au Centre de soutien et d'innovation en pédagogie universitaire de Gatineau à Saint-Jérôme.

Un membre soulève une inquiétude quant à la vulnérabilité organisationnelle du campus de Saint-Jérôme et s'interroge sur les mécanismes en place advenant l'indisponibilité d'une personne clé. La rectrice précise que le poste de vice-recteur à la recherche, à la création, aux partenariats et à l'internationalisation (VRRCPi) est actuellement vacant et n'a pas encore été affiché. Une consultante externe est présentement mandatée pour évaluer le fonctionnement et la structure organisationnelle. Elle présentera ses recommandations au conseil d'administration, lesquelles pourraient inclure des modifications structurelles. L'affichage du poste de VRRCPi est prévu vers la fin août, suivi d'une consultation. Elle ajoute que plusieurs responsables assurent la coordination des activités sur les deux campus, mais souligne l'importance d'avoir des personnes disposant d'une autorité formelle sur chacun des campus.

À une personne qui se questionne sur l'abolition du poste de secrétaire général adjoint, la rectrice explique que le poste de secrétaire général est passé du statut de cadre supérieur à celui de cadre, ce qui rend le poste d'adjoint moins pertinent. Les fonctions associées seraient désormais davantage de nature professionnelle. Elle mentionne également l'ajout d'un poste de cadre au Bureau du respect de la personne, lequel sera mis en place prochainement et sera responsable du traitement des plaintes, ce qui devrait réduire la pression sur le Secrétariat général. L'Université évaluera par la suite les besoins au niveau du Secrétariat général et des ajustements pourront être apportés au besoin.

Un membre s'interroge quant à lui sur l'impact potentiel sur l'image de l'UQO du

fait d'adopter un budget déficitaire tout en créant de nouveaux postes. La rectrice mentionne que l'UQO a généré des surplus budgétaires depuis environ 15 ans. Le déficit présenté n'est donc pas un déficit structurel, mais plutôt le résultat de l'utilisation de marges provenant d'économies sur la masse salariale accumulées au fil du temps. Elle se dit très confiante que le budget révisé atteindra l'équilibre et ajoute que plusieurs universités adoptent des pratiques similaires et que le risque associé est jugé minime. L'on convient toutefois en séance d'ajouter l'attendu suivant à la résolution, soit « ATTENDU que l'impact réel est estimé à 80 000 \$ et qu'au budget révisé, tous les efforts seront déployés pour atteindre l'équilibre budgétaire ».

Une membre souligne l'imprévisibilité des orientations du gouvernement provincial concernant les étudiants internationaux, ce qui représente une variable externe difficile à anticiper pour l'UQO. La rectrice indique que des mesures de prudence ont été intégrées au budget et précise que les prévisions budgétaires tiennent compte de la baisse actuelle des demandes d'admission observée lors de l'élaboration du budget de fonctionnement. Les revenus sont établis à partir de l'effectif étudiant généré. Le vice-recteur à l'administration et aux ressources précise que puisqu'il était impossible, en février, de présumer des règles budgétaires à venir, les chiffres présentés aux membres sont conservateurs.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 502-CA-7688 concernant l'adoption du plan des effectifs pour l'année 2026-2027; laquelle est jointe en appendice.

5.4 Approbation de la demande d'autorisation des emprunts temporaires de l'UQO pour la période du 1^{er} juillet 2026 au 30 juin 2027

L'article 77.1 de la *Loi sur l'administration financière* stipule, entre autres, qu'un organisme ne peut conclure un emprunt à moins que le ministre responsable de l'application de la loi qui régit cet organisme ne l'y autorise et que le ministre des Finances n'autorise la nature, les conditions et les modalités de la transaction, à moins de répondre aux conditions d'exclusion prévues au règlement sur les emprunts effectués par un organisme.

Dans ce cadre, l'UQO doit obtenir l'autorisation du ministère de l'Enseignement supérieur (MES) pour ses emprunts temporaires, et ce, pour la période du 1^{er} juillet 2026 au 30 juin 2027.

Pour l'année 2025-2026, l'UQO a disposé d'une limite d'emprunt temporaire fixée à 10 M\$. Cette limite se veut préventive et vise à éviter les délais administratifs en cas de besoin. Aucun besoin d'emprunt temporaire n'a été nécessaire au cours de l'année financière.

Il est souhaité de reconduire cette même limite pour 2026-2027, bien qu'aucun emprunt temporaire ne soit prévu, pour les mêmes raisons évoquées l'an dernier. L'évaluation des liquidités pour la prochaine année (annexe 1 – budget de caisse) est présentée à titre informatif.

Il est recommandé d'approuver la demande d'autorisation des emprunts temporaires à un montant de 10 M\$ pour la période du 1^{er} juillet 2026 au 30 juin 2027.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 502-CA-7689 concernant l'approbation de la demande d'autorisation des emprunts temporaires de l'UQO pour la période du 1^{er} juillet 2026 au 30 juin 2027; laquelle est jointe en appendice.

5.5 Liste des projets à financer par le budget d'investissements de l'UQO pour l'exercice financier 2026-2027

Chaque année, l'Université prépare son budget d'investissements en fonction des enveloppes budgétaires consenties par le MES et selon la disponibilité d'autres sources de financement.

Toutefois, connaissant les niveaux d'investissements annoncés pour les prochains exercices et en tenant compte des besoins associés au développement de programmes et liés à nos audits d'actifs immobiliers, l'UQO est contrainte de financer d'autres projets via, notamment, les virements discrétionnaires et le budget de fonctionnement.

Aux fins d'établissement du niveau d'investissements, le MES utilise l'année financière se terminant le 31 mars, tandis que l'UQO établit son budget d'investissements pour son année financière se terminant le 30 avril. Dans les tableaux qui suivent, aucune distinction n'est faite entre ces deux fins d'exercice afin d'en faciliter la compréhension.

Le niveau d'investissements prévu par le MES pour 26-27 est de 2 571 209 \$ et est calculé ainsi :

Réaménagement	94 299 \$
Rénovation	604 266 \$
Soldes cumulés	473 119 \$
Prise en charge du déficit d'entretien	<u>37 744 \$</u>

Sous-total **1 209 428 \$**

Ressources informationnelles	579 900 \$
Résidence étudiante (nouvelle initiative)	<u>781 881 \$</u>

Total **2 571 209 \$**

Pour 2026-2027, les investissements prévus pour la réalisation des projets sont les suivants :

Enveloppe	Niveau d'investissements MES	Financement par l'UQO	Autres financements	Total
Réaménagement	94 299,00 \$	5 701,00 \$	---	100 000,00 \$
Rénovation	1 077 385,00 \$	4 098 720,00 \$	---	5 176 105,00 \$
Prise en charge du déficit d'entretien	37 744,00 \$	---	---	37 744,00 \$
Sous-total	1 209 428,00 \$	4 104 421,00 \$	---	5 313 849,00 \$
Ressources informationnelles	579 900,00 \$	576 962,19 \$	---	1 156 862,19 \$
MAO ⁱ	---	1 774 064,00 \$	391 023,52 \$	2 165 087,52 \$
Projets FCI ⁱⁱ	---	12 801,00 \$	1 051 282,22 \$	1 064 083,22 \$
Rénovation résidences étudiantes	---	605 000,00 \$	---	605 000,00 \$
Construction d'une résidence étudiante	2 626 747,51 \$	4 520 048,37 \$	7 309 578,10 \$	14 456 373,98 \$
Total	4 416 075,51 \$	11 593 296,56 \$	8 751 883,84 \$	24 761 255,91 \$

ⁱ Mobilier, appareillage et outillage

ⁱⁱ Fondation canadienne pour l'innovation

Les annexes 1, 2 et 3 présentent les listes détaillées des projets à financer par le budget d'investissements 2026-2027. Certains travaux peuvent s'ajouter en cours d'année selon la nécessité et l'urgence de procéder. De plus, certains projets peuvent être révisés à la hausse ou à la baisse en cours d'année selon la nature, l'ampleur et les besoins des travaux.

L'article 99.8 du *Règlement général* de l'UQO prévoit que le comité exécutif transmet à la rectrice son avis concernant le projet de budget annuel, incluant le budget des investissements. À sa réunion du 13 avril 2026, le comité exécutif a donné un avis favorable au budget d'investissements 2026-2027 de l'Université (annexe 4).

Conformément à l'article 57.5 a) du *Règlement général* de l'UQO, il revient au conseil d'administration d'approuver le budget des investissements. La présente vise ainsi à obtenir l'approbation du conseil d'administration concernant la liste des projets à financer par le budget d'investissements de l'Université du Québec en Outaouais pour l'exercice

financier 2026-2027 ainsi que la transmission à l'Université du Québec du budget d'investissements 2026-2027 de l'UQO, tel que présenté à l'annexe 5.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 502-CA-7690 concernant la liste des projets à financer par le budget d'investissements de l'UQO pour l'exercice financier 2026-2027; laquelle est jointe en appendice.

5.6 Approbation du financement temporaire relatif au projet de résidences étudiantes de l'UQO

Afin de maintenir une marge d'emprunt spécifique dans le projet de résidences étudiantes de l'UQO, pour la portion du financement à la charge de l'établissement, il faut soumettre au ministère de l'Enseignement supérieur (MES) une résolution du conseil d'administration approuvant cette marge (voir annexe 1).

L'UQO a actuellement une marge d'emprunt spécifique au projet des résidences pouvant aller jusqu'à 12 116 600 \$, de mars 2025 à juin 2026. La date de fin prévue et le montant total du projet à la charge de l'établissement ont changé. Le montant a changé à la suite de la signature de l'entente avec la Société d'habitation du Québec (SHQ) qui venait confirmer la subvention de la SHQ et de ceux qui en découlent.

La prolongation de la durée de cette marge est requise afin de couvrir toute la période des travaux de construction, soit de mars 2025 à octobre 2026, au montant révisé de 11 770 000 \$.

Pour ce faire, l'UQO déléguera, dans le cadre de ce financement d'emprunt, les pouvoirs d'emprunt et d'approbation des conditions et modalités à certains de ces dirigeants, pourvu qu'ils soient au moins deux à agir conjointement, pour conclure toute transaction d'emprunt, en établir les montants ainsi que les autres caractéristiques et fixer ou accepter les conditions et modalités relatives à chacune de ces transactions.

Pour procéder au financement du projet, l'UQO mandatera le vice-recteur à l'administration et aux ressources et la directrice du Service des finances pour négocier les meilleures conditions d'emprunt (sous la forme de lettre de change, de billet, d'effet négociable, d'émission d'obligations, d'hypothèque, d'acceptation bancaire ou autres titres ou valeurs) auprès des institutions financières retenues par l'Université. Ces emprunts temporaires pourraient être convertis, en partie, en prêt à long terme auprès de l'institution bancaire offrant les meilleurs termes.

De plus, l'autorisation du conseil d'administration est également souhaitée afin d'autoriser la directrice du Service des finances à désigner deux responsables (coordonnateur.trice à la gestion financière) pour exécuter les transactions relatives à l'offre de financement qui sera signée, et ce, dans le respect des règlements et politiques de l'UQO.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 502-CA-7691 concernant l'approbation du financement temporaire relatif au projet de résidences étudiantes de l'UQO; laquelle est jointe en appendice.

5.7 Autorisation de la présentation du projet et de la confirmation de l'engagement de l'UQO au Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air - volet 1

L'UQO possède actuellement un gymnase au pavillon Lucien-Brault, mais ce dernier ne répond pas à certains standards pour accueillir des compétitions. De plus, avec l'arrivée du Programme de kinésiologie et le futur baccalauréat en éducation physique, il devient impératif pour l'UQO de se doter d'un gymnase moderne à proximité du pavillon Alexandre-Taché.

Le projet de gymnase (Annexe 1) facilitera l'organisation d'événements sportifs, tout en valorisant l'image de l'UQO. Il constituera un atout stratégique pour attirer et

retenir les étudiants, en offrant un milieu de vie complet et équilibré. Il contribuera également à renforcer le sentiment d'appartenance au campus en favorisant la participation aux activités sportives, récréatives et communautaires.

De plus, ce gymnase au sein de notre milieu universitaire jouera un rôle essentiel dans le développement des sports, en plus de promouvoir la santé physique et mentale, d'encourager de saines habitudes de vie et d'offrir un espace propice à l'équilibre entre les études et le bien-être.

Pour ce faire, le projet sera présenté au Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air - volet 1 du ministère de l'Éducation, qui est doté d'une enveloppe de trois cents millions de dollars (300 M \$) et qui vise à financer la réalisation de projets de rénovation, de mise aux normes, de construction ou d'aménagement d'infrastructures sportives et récréatives favorisant la pratique d'activités physiques, excluant les infrastructures de plein air.

Par ce soutien financier, le Programme vise à augmenter :

- la présence d'infrastructures sportives et récréatives en bon état dans toutes les régions du Québec;
- l'accessibilité à ces infrastructures pour la population.

L'aide financière ne peut excéder soixante-six pour cent (66 %) du coût maximal admissible. La date butoir de l'inscription des projets est fixée au 22 juin 2026.

Ce financement est conditionnel à ce que l'UQO s'engage à conclure une entente de partage des infrastructures. En effet, pour être admissible, l'UQO doit s'engager à exploiter et à maintenir en bon état l'infrastructure et s'engager à conclure une entente de partage des installations avec la Ville de Gatineau. Pour être admissible, l'infrastructure doit être accessible au public, sans être réservée uniquement aux membres de l'organisation.

Les critères d'évaluation des projets sont :

- qualité du projet et sa pertinence en réponse aux besoins de la population;
- accessibilité pour clientèles multiples;
- implication des partenaires du milieu par leur contribution financière et leur utilisation de l'installation;
- mesures d'économie d'énergie / principes de développement durable pertinents pour le projet.

Le projet de construction comporte principalement :

- la construction d'un gymnase double d'une dimension de 34 x 24 mètres avec gradins;
- la connexion avec le bâtiment de service de la Ville de Gatineau à être construit afin d'utiliser les blocs sanitaires et vestiaires.

Le coût du projet est estimé à treize millions quatre cent trente mille dollars (13,4 M \$), incluant les honoraires professionnels. De cette somme, l'UQO contribuerait à raison de près de cinq millions de dollars (5 M \$). L'UQO sollicitera l'appui d'organismes voués à la promotion du sport désirant soutenir la pratique d'activités sportives et récréatives.

Madame Thaïs Dubé-Bédard quitte la séance (18 h 40).

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 502-CA-7692 concernant l'autorisation de la présentation du projet et de la confirmation de l'engagement de l'UQO au Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air - volet 1; **Résolution sous embargo jusqu'au dévoilement du projet.**

6.- Période d'information et questions

Le vice-recteur à l'enseignement et à la réussite par intérim fait état des plus récentes statistiques relatives aux admissions et inscriptions.

Il indique qu'une hausse globale de 2 % des demandes d'admission est observée et se décline par une baisse de 6 % à Gatineau et une hausse de 11 % à Saint-Jérôme.

Des stratégies ont été mises en œuvre afin de diminuer le temps requis pour procéder aux offres d'admission. Ces mesures ont permis une augmentation de 22 % du nombre d'admissions prononcées par rapport à la situation observée à pareille date l'année dernière. De plus, des efforts sont déployés afin d'améliorer le taux de réponse des candidats admis. Ces démarches sont menées par le Bureau du registraire et par la Direction des communications et du recrutement. À ce jour, 4 827 personnes ont déjà reçu une offre d'admission favorable.

Au 2^e cycle, une croissance notable est constatée. À Gatineau, 902 offres d'admission ont été transmises, comparativement à 420 l'an dernier. L'administration se dit confiante en vue du trimestre d'automne.

Au 3^e cycle, 201 demandes d'admission ont été reçues à Gatineau, comparativement à 193 l'an dernier, et 83 admissions ont été confirmées. À Saint-Jérôme, 13 demandes ont été reçues (comparativement à 19 l'an dernier), pour lesquelles quatre offres d'admission ont été formulées.

Il souligne aussi que 61 demandes d'admission ont été reçues pour le nouveau baccalauréat en psychologie à Saint-Jérôme.

Concernant le baccalauréat en droit, plus de 500 demandes d'admission ont été reçues pour 70 places disponibles. Il s'agit généralement de candidats présentant une cote R élevée. Une problématique nouvelle à l'UQO est soulevée : certains candidats s'inscrivent afin de préserver une place, mais choisissent ultimement de ne pas se présenter au début du trimestre.

Le vice-recteur à l'enseignement et à la réussite confirme également que l'UQO a reçu l'autorisation de financement du ministère de l'Enseignement supérieur pour le baccalauréat en enseignement de l'éducation physique et à la santé.

Enfin, il informe les membres que le doyen de la gestion académique et le vice-doyen de la gestion académique ont annoncé leur départ. De plus, la directrice du CSIPU a remis sa démission afin de retourner à la carrière professorale. Un concours a été lancé afin de pourvoir ce poste.

À une membre qui s'enquiert de l'état d'avancement du projet de programme de médecine de l'Université du Québec (UQ), la rectrice indique que l'UQ poursuit actuellement une tournée afin de discuter des leviers et des obstacles liés à la mise en œuvre de ce programme. Elle souligne toutefois que lors d'un important congrès de professionnels de la santé tenu à Montréal, auquel l'UQ a été invitée à présenter le projet de programme de médecine, la ministre était présente et a déclaré que le programme de médecine de l'UQ constituait l'une des solutions envisagées, manifestant ainsi une ouverture favorable au projet.

Madame Marie-Josée Bourget quitte la séance (18 h 57).

Une personne souhaite savoir si la rénovation des vestiaires de la piscine est envisagée. Il mentionne par ailleurs que des personnes ont exprimé des insatisfactions quant à la propreté des lieux. Le vice-recteur à l'administration et aux ressources indique que, pour le moment, les travaux viseront d'abord l'aire d'accueil, dont le début est prévu pour l'année 2026-2027. Les vestiaires seront rénovés dans une phase ultérieure, sans échéancier précis à ce stade. Il souligne que l'Université fait actuellement face à des difficultés avec l'entreprise responsable de l'entretien ménager, mais que des suivis serrés sont faits régulièrement.

7.- **Prochaine réunion**

La prochaine réunion du conseil d'administration aura lieu le lundi 15 juin 2026 à 16 h 30.

8.- **Clôture de la séance**

Sur proposition dûment faite et appuyée, il est résolu à l'unanimité que la séance soit levée à 19 h.

Original signé par :

Daniel Champagne, vice-président
Me Sophie Ouellet, secrétaire générale